

## ART ASTEROID DAY 2026 -REGLEMENT DU CONCOURS DE CREATION COLLECTIVE POUR LES SCOLAIRES

**Thème : « Gentille Météorite »**

***Ouvert jusqu'à début juin 2026***

### **Préambule**

Conformément à la loi RGPD, les données recueillies pour ce concours ne seront utilisées que dans le cadre du déroulement du concours et de l'envoi des lots gagnants.

### **Article 1 – Conditions de participation**

Le concours est ouvert aux élèves de tous les niveaux, **de la maternelle aux collèges et lycées**. La participation est gratuite. Elle est encadrée par un enseignant dans le respect des programmes des arts plastiques en vigueur. L'œuvre doit être réalisée en 2 ou 3 dimensions, à minima par deux enfants en binôme ou plus d'une même classe.

### **Article 2 – Thème et Format des œuvres**

L'œuvre doit être imaginée par les élèves autour du **thème « Météorite inoffensive et amusante »** en réaction et par opposition aux dégâts que peuvent causer les astéroïdes.

Il n'y a aucune spécification quant à la technique, au support, au type d'œuvre, sinon que l'œuvre doit pouvoir être transportable et suffisamment solide pour être transportée.

### **Article 3 – Modalité de participation**

Une ou plusieurs photos de bonne qualité de chaque œuvre seront réalisées par l'encadrant(e) au format PDF ou JPEG, (entre 2 et 10 Mo) et seront transmises au CIRIR avant le 10 juin 2026. La/les œuvres ainsi numérisées doivent reproduire aussi fidèlement que possible les couleurs, la texture, la forme de l'œuvre originale. C'est d'après ces images que le public et le/les Jurys voteront à distance sur le site du CIRIR.

Les images seront accompagnées d'un tableau incluant la/les références du/des fichiers image transmis, le nom des auteurs, leur âge, le titre de leur œuvre et leurs commentaires éventuels, ainsi que le nom de l'établissement et les coordonnées de l'encadrant.

Les œuvres numérisées et le tableau seront à transmettre au CIRIR au plus tôt et dans tous les cas **avant le 6 juin 2026**. Elles seront exposées sur le site internet du CIRIR. **Les œuvres physiques déposées au CIRIR avant le 10 juin seront exposées** à Rochechouart du 15 au 30 juin 2026, puis dans la salle d'exposition du centre bourg de Pressignac pendant l'été (plus d'information [www.cirir-edu.org](http://www.cirir-edu.org)).

### **Article 4 –Jury et choix des lauréats**

Les œuvres seront classées et évaluées dans 4 tranches d'âges :

- 6 ans et moins
- 7-9 ans
- 10-12 ans

- 13 ans et plus

Les lauréats seront choisis par le public et par un ou plusieurs jurys. Pour chaque tranche d'âge seront désignées un premier et un second prix sur la base des critères suivants : Originalité, Qualité artistique, Pertinence par rapport au thème.

#### **Article 5 – Prix**

Le CIRIR remettra à tous les participants un petit cadeau et un diplôme. Les prix seront remis officiellement aux lauréats, en public, lors de la Cérémonie de la Journée Mondiale des Astéroïdes, dans l'après-midi du dimanche 28 juin 2026 (l'horaire et le programme détaillé de la manifestation seront diffusés ultérieurement notamment sur le site internet du CIRIR ([www.cirir-edu.org](http://www.cirir-edu.org)) et sur sa page Facebook (@Cirir\_Edu). **La présence des lauréats à la remise des prix est souhaitée. En l'absence, le prix sera remis au représentant de l'établissement.**

Les prix des lauréats se rapporteront au patrimoine scientifique et culturel local. Ils seront détaillés ultérieurement sur le site du CIRIR ([www.cirir-edu.org](http://www.cirir-edu.org)).

#### **Article 6 – Autorisation**

La participation au concours implique que l'Etablissement a vérifié au préalable que les identités des élèves et enseignant(s) impliqués de même que celle de l'établissement lui-même, peuvent être communiquées et divulguées en public. Dans l'éventualité où un ou plusieurs élèves engagés par l'Etablissement seraient primés, l'Etablissement s'assurera que leurs parents n'ont pas d'objection à ce que les lauréats puissent être photographiés et leur image diffusée.

#### **Article 7– Droits d'auteur**

La participation au concours implique le transfert au CIRIR de la propriété des œuvres et des droits d'auteur qui s'y rapportent.

#### **Article 8 – Responsabilité**

Le simple fait de participer à ce concours implique l'acceptation du présent règlement. En aucun cas, le CIRIR et le comité d'organisation d'Asteroid Day ne pourront être tenu responsables d'un incident ou d'un événement imprévu qui pourrait entraver le bon déroulement du concours.

#### **Article 9 – Litige et réclamation**

Le présent règlement est établi selon la loi française. Toute réclamation devra être adressée au CIRIR dans les 15 jours suivant la date de fin du concours. Passé ce délai aucune réclamation ne pourra être acceptée.